



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MONT-CARMEL

## **AVIS PUBLIC**

### **A tous les contribuables de la Municipalité de Mont-Carmel**

**Soyez avisés que lors de la séance ordinaire du Conseil du 11 janvier 2021, l'avis de motion suivant a été donné:**

Madame la conseillère Colette Beaulieu donne avis de motion qu'à une séance subséquente le conseil municipal adoptera le règlement 315-2021 qui établira le taux de taxes foncières, des taxes spéciales et de secteurs ainsi que de services pour l'année 2021.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée situé au 22, rue de la Fabrique sur les heures d'ouverture.

Donné à Mont-Carmel, ce 11<sup>e</sup> jour de janvier 2021.

---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussignée, Maryse Lizotte, directrice générale, résidant À Mont-Carmel, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13 h et 16 h, le 11<sup>ème</sup> jour de janvier 2021, à chacun des endroits suivants, à savoir: *Bureau municipal et Bibliothèque municipale.*

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Mont-Carmel ce 11<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2021.



---

Maryse Lizotte  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière